

Département des Yvelines, commune de

# Goupillières



## Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration du Plu le 5 septembre 2014  
Projet de Plu arrêté le 16 juin 2017  
Projet de Plu approuvé le 7 décembre 2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Goupillières  
Le maire,  
Raymond JEAN

## RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
26 nov. 2018	Approbation	1 / 5 000	4.2

Mairie de Goupillières, 24, rue Vallée Penault, 78770 Goupillières  
Tél : 01 34 87 41 07 / Fax : 01 30 88 51 40, courriel : mairie.goupillieres78@wanadoo.fr  
agence Gilson & Associés Sas, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

### LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
  - Uh Zone urbaine
  - Uj Zone dédiée à l'activité économique
  - Ui Zone réservée aux équipements d'intérêt collectif
  - A Zone agricole
  - N Zone naturelle
  - Nj Secteur naturel de parcs et jardins
- Règles d'implantation particulières (articles 6) :
- ▲▲▲ Recul minimum des constructions principales
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :
- Mur
  - Ensemble bâti
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :
- Ensemble paysager
  - Arbre
- Bande de protection des lisières (50m) :
- des massifs boisés de plus de 100 ha
  - des massifs boisés de plus de 100 ha en site urbain constitué
- bâti pouvant prétendre à un changement de destination
  - Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)
  - OAP Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2018

COMMUNE DE HARGEVILLE

COMMUNE DE JUMEAUVILLE

COMMUNE DE ANDELU

COMMUNE DE THOIRY

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

COMMUNE DE FLEXANVILLE

COMMUNE DE VILLIERS-LE-MAHIEU

plan au 1 / 2 000

